

DÉLIBÉRATION

NI°

Envoyé en préfecture le 04/02/2022 Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID: 032-200073310-20220127-CS_2022_06-DE

10:032-2000/3310-2022012 0-2022

OBJET: Acte du DOB 2022

Membres en exercice: 26

Membres présents lors de la délibération : 22

Membres ayant donné procuration : 3
Date de convocation : 18/01/2022
Date d'affichage :18/01/2022

Votes contre: 0 Votes pour: 25 Abstentions: 0 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni Au Foyer de Mauléon d'Armagnac, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**, **Président**.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel LABURTHE

Membres présents: VETTOR Claude, DUPOUY Christian, DELHOSTE Pierre, DIEDERICH Henri, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, Cathy DUPRAT, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, LABURTHE Daniel, DUPUY Alain, EXPERT Didier,

<u>Membres représentés</u>: MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTTA). BAQUE Aline (pouvoir à Claude VETTOR), Henri PASQUIER (procuration à Christian DUPOUY)

Délibération :

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales du Syndicat pour son projet de budget primitif 2021 sont définis dans le débat d'orientations budgétaires 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2022 du SETA, annexé à la délibération ;

Le Conseil Syndical après avoir débattu et à l'unanimité, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Le Président,

Philippe SAUQUES

PJ: Rapport d'orientations budgétaires 2022